

LE BICULTURALISME OUBLIÉ

RÉSUMÉ

L'auteur résume la pensée des Commissaires sur le biculturalisme et évalue où en est la dualité canadienne 40 ans plus tard.

Le mot « biculturalisme » qui apparaît dans l'intitulé de la Commission royale présidée par Laurendeau et Dunton est aujourd'hui tombé en oubli. Pourtant, c'est le mot-clé auquel il faut se référer pour comprendre le mandat de la Commission et pour mesurer le chemin parcouru quarante ans après. La Commission a considéré dès le début de ses travaux que le problème de la place du français au Canada débordait la question linguistique au sens strict. Pour elle, la langue renvoie à une culture partagée, la langue est le propre d'un peuple, une notion qui revient souvent dans le rapport. Les commissaires ont avancé dès le départ que le statut des langues au Canada n'était pas indépendant du statut des sociétés et des nations dans lesquelles vivent les locuteurs. Pour eux, la question de la co-existence de deux langues pose la question de la coexistence de deux cultures, de deux nations, de deux sociétés même, trois termes qui reviennent fréquemment dans leurs analyses. D'où le lien qui était fait entre bilinguisme et biculturalisme, ce dernier concept renvoyant à ce qu'on nommait à l'époque la dualité nationale.

Biculturalisme et conflit de sociétés

« L'idée maîtresse du mandat, selon nous, c'est l'égalité entre les deux peuples qui ont fondé la Confédération canadienne » (*Rapport préliminaire*, p. 13, souligné dans le texte original). Dans cette perspective, le rapport avance un concept nouveau mais qui est tombé en oubli tôt après la fin des travaux de la Commission : celui d'égalité culturelle. Le passage qui suit me semble central pour comprendre la démarche originale de la Commission et l'évolution ultérieure des choses. Les auteurs parlent d'égalité culturelle entre groupements collectifs et non pas seulement d'égalité entre les individus.

« Il ne s'agit pas de l'égalité des citoyens au sens courant... ; cette égalité est inscrite dans nos législations (...). L'objet principal de nos analyses est autre : il s'agit pour nous du citoyen en tant qu'il participe à l'une des deux cultures; c'est l'égalité de l'anglophone et du francophone en tant que tels, quelle que soit d'ailleurs leur origine ethnique » (*Rapport préliminaire* p. 16).

Mais comment définir les entités collectives que postule la notion d'égalité culturelle ? La Commission pose ainsi le problème : « Écrasante majorité, 'société', 'nation' : qu'est-ce à dire ? » (*Rapport préliminaire*, p. 103). En réponse à la question, la Commission BB invente le concept de *société distincte* – qui allait devenir si important plus tard dans les discussions constitutionnelles – pour désigner la population francophone du Québec qui a ses aspirations propres et ses institutions et qui constitue une réalité historique, culturelle, sociale et politique, pour reprendre les termes mêmes du rapport (p. 103).

Les Commissaires prennent soin de préciser que la société québécoise est loin d'être monolithique; pour eux elle est traversée de conflits internes et d'oppositions entre groupes, comme toute société (p. 106). Celle-ci est par ailleurs marquée par un nouveau dynamisme, une volonté de changement rapide et ils notent qu'elle est loin d'être refermée sur elle-même. Bref, ils proposent en quelque page une véritable sociographie du Québec en voie de modernisation rapide, un portrait d'ensemble favorable et qui a peu vieilli à la relecture quarante ans après.

Ayant défini cette double référence collective que sont le Québec français et le Canada anglophone, les Commissaires tirent deux conclusions d'ensemble. D'abord, ils reprennent à leur compte le diagnostic de l'infériorité économique des Canadiens français (du Québec principalement, et plus particulièrement de Montréal, partageant même l'inquiétude des citoyens entendus lors des audiences publiques vis-à-vis du visage anglais de la ville à majorité francophone). Mais les commissaires vont plus loin. Ils concluent à l'existence d'un important *conflit de sociétés*. Pour eux, le problème est plus large que celui de l'inégalité des chances des individus de langue française en matière d'éducation ou de travail, comme l'attestent de nombreux passages. Nous en citerons trois :

- « Il est évident, toutefois, que la situation critique actuelle provient des divergences entre le Canada anglais et le Canada français, et plus particulièrement entre le Québec français et le Canada anglophone » (*Rapport préliminaire*, p. 101).

- « Les principaux protagonistes du drame, qu'ils en soient pleinement conscients ou non, sont le Québec français et le Canada anglais. Et il ne s'agit plus, selon nous, du conflit traditionnel entre une majorité et une minorité. C'est plutôt un conflit entre deux majorités : le groupe majoritaire au Canada et le groupe majoritaire au Québec » (*Rapport préliminaire*, p. 127).
- « Le Canada traverse actuellement, sans toujours en être conscient, la crise majeure de son histoire », écrivent les auteurs du *Rapport préliminaire* en février 1965 (p. 5), et ils ajoutent : « Cette crise a sa source dans le Québec ». On ne saurait être plus clair.

Un autre concept qui allait devenir important par la suite est bien présent dans les travaux de la Commission en début de mandat vers 1963-1964 : l'idée de *reconnaissance* de la spécificité de la société québécoise, une notion qui a été reprise par Charles Taylor dans les années 1980.

Le lien entre deux sociétés globales est clairement posé dans les pages bleues de l'introduction au rapport final de la Commission BB : « Le problème peut donc se formuler ainsi : comment intégrer le Québec nouveau dans Canada d'aujourd'hui, sans restreindre l'élan québécois, mais aussi sans risquer l'éclatement du pays. » (*Rapport final*, Livre I, p. xxxviii). Et à la fin du rapport, les Commissaires avancent le principe général qui devait selon eux guider l'action politique pour corriger la situation : « ...un pays bilingue et foncièrement biculturel » (*Rapport final*, I, p. 119).

Un pays bilingue et foncièrement biculturel : voilà donc le programme d'action que trace la Commission BB dans ses deux premières publications de 1965 et de 1967, un programme cependant dont un seul volet a été mis de l'avant par la suite.

Droits des minorités et multiculturalisme

L'action politique qui a suivi, au niveau fédéral, le dépôt du rapport de la Commission BB n'a retenu que le bilinguisme et la promotion des droits des minorités nationales et ethniques. Le gouvernement Trudeau a repoussé catégoriquement le concept d'égalité culturelle au sens défini par la Commission et il a plutôt privilégié une approche centrée sur les droits individuels des francophones dans les institutions fédérales et dans tout le Canada là où le nombre le permet, ainsi que l'approche du droit historique des minorités de langue officielle au contrôle de leurs institutions scolaires (les choses sont moins claires en santé), ce qui a surtout profité aux francophones en dehors du Québec puisque les Anglo-Québécois contrôlaient déjà leurs institutions. Le gouvernement Trudeau a aussi mis un frein à tout nouveau transfert de points d'impôts vers le Québec et à toute dévolution de pouvoirs vers les provinces, contrairement à la tendance présente sous le gouvernement Pearson. Ce virage a mis fin à l'adoption de nouveaux partages de compétence entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral sous le modèle illustré par la création de la Régie des rentes du Québec et du *Canada Pension Plan*. Le fédéralisme asymétrique qui aurait pu correspondre à la reconnaissance du biculturalisme tel que défini par la Commission BB venait de mourir. Certaines exceptions ont été observées par la suite (l'entente sur l'immigration, par exemple) et des arrangements administratifs

ont pu être conclus, mais le discours dominant n'est plus au partage, contrairement à ce qui se passait à l'époque Pearson, et surtout, l'émergence de la notion d'égalité entre les provinces est venue bouleverser l'évolution des choses observable avant l'ère Trudeau.

Les deux premiers rapports publiés par la Commission examinent au passage la situation des minorités de langues officielles, la situation des immigrants et celles des Amérindiens, mais elle ne leur accorde pas une place centrale. Ces trois questions sont abordées, mais du point de vue des deux sociétés globales qui constituent les milieux d'intégration de ces trois types de minorités. L'un des chapitres du premier rapport préliminaire ne porte-t-il pas le titre très évocateur de cette approche : *deux sociétés* ? Les choses vont changer après le décès de André Laurendeau et surtout, sous le gouvernement Trudeau dans les années qui vont suivre le dépôt du rapport final.

La suite est connue. La Commission va se préoccuper davantage, dans les dernières années de son mandat, du sort des minorités francophones hors Québec (et en particulier de la question épineuse du système scolaire) ainsi que des minorités ethniques et de l'immigration. L'État fédéral va de son côté adopter la politique des langues officielles en 1968 et mettre de l'avant l'approche Trudeau plutôt que l'approche Laurendeau, davantage sensible à la dualité nationale.

Les nations doivent reconnaître de temps à autre les nouveaux piliers qui les constituent, avance Charles Taylor. De son côté, Fernand Dumont parle de refondation de la nation à certains moments de leur histoire. Une vaste entreprise de refondation nationale a alors pris forme à la fin des années soixante autour d'un certain nombre d'idées-forces qui se sont imposées : la diversité multiculturelle, la reconnaissance des premières nations et de leurs droits ancestraux, la reconnaissance des droits historiques des minorités de langues officielles, l'égalité des individus, l'égalité entre les provinces et le bilinguisme des institutions.

Depuis la création de la Commission BB, la société canadienne a connu une profonde mutation. Les Acadiens ont gagné une reconnaissance officielle et ils ont connu leur propre révolution tranquille au Nouveau-Brunswick. Les minorités francophones du Canada ont pris un virage communautariste assez radical en s'intégrant dans leurs provinces respectives. Le mot diaspora (qui les situait en référence au Canada français traditionnel et historique, un mot encore présent dans le Rapport de la Commission BB) disparaît de même que le mot minorité est banni du vocabulaire de la Fédération des Communautés francophones et acadienne. La vitalité des communautés est devenue le nouveau mot à la mode; l'État fédéral et les cours de justice ont désormais remplacé l'Église comme institution supportant les communautés.

Les Amérindiens – ces étrangers venus d'ici, pour reprendre la belle expression de Rémi Savard – ont été reconnus comme premières nations et leurs droits historiques et ancestraux ont été inscrits dans la Loi constitutionnelle de 1982.

Le multiculturalisme reflète la volonté de définir les conditions d'intégration à la société canadienne qui sont plus équitables et non pas la ghettoïsation ou l'enfermement dans la différence. Loin d'être une forme de séparatisme culturel, le multiculturalisme est à la fois une politique officielle d'intégration et une nouvelle perspective en philosophie politique

